



Simiane-Collongue

Publié le
19-01-26

**ARRETE PROVISOIRE N° 2025-12-04
MODIFIANT LA CIRCULATION POUR DES TRAVAUX DE
TERRASSEMENT ET RACCORDEMENT POUR RACCORDEMENT ENEDIS
AU 3 ROUTE DE GARDANNE A SIMIANE-COLLONGUE**

Le Maire de la Commune de Simiane-collongue,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire)

VU l'article 610-5 du code pénal.

VU l'arrête du conseil général

VU la demande formulée le 9 décembre 2025

VU la permission de voirie 294 AVR D 2025 G

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de terrassement et de raccordement pour le compte de ENEDIS sur la commune de Simiane-Collongue, il y a lieu de restreindre la circulation sur la route de Gardanne

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sécurité sur les voies publiques communales, et d'informer de manière convenable les usagers afin de prévenir tout accident.

ARRETE

ARTICLE 1 : : A compter du 8 décembre 2025 au 27 décembre 2025, la circulation sur la route de Gardanne sur le territoire de la commune de Simiane-Collongue sera réduite avec un empiètement sur chaussée. ***La société est dans l'interdiction de travailler sur la RD entre 17h et 9h***

ARTICLE 2 : Un accès pour les riverains et les véhicules de secours devra rester en permanence.

ARTICLE 3 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

La vitesse de tous les véhicules sur l'emprise du chantier sera limitée à 30 km./h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux B 14 portant la mention "30".

ARTICLE 4 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 5 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du service technique

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire de la commune de Simiane-Collongue, Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Bouc bel air, la police municipale, le Directeur Général des services ainsi que les services techniques sont chacun en ce qui les concerne chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Simiane-Collongue le 9 décembre 2025


L'élu aux Travaux et à la voirie,
Monsieur CASTAGNETTI Jean-Michel

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : BERTI Prénom : Lionel
Dénomination : SGETAS Représenté par : SGETAS SAS
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 4, Rue Augustin ROUX - ZAC La LAUZIERE
N° 4 RUE AUGUSTIN ROUX 13015 MARSEILLE
Code postal 13015 Localité : MARSEILLE Pays :
Téléphone 06 69 42 71 24 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Lionel.berti@sgetas.fr @ sgetas.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : N° 3 ROUTE DE GARDANNE
Code postal 13109 Localité : SIMIANE COLONGUE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : 2025-02-01
Description des travaux : Terrassement et Raccordement Elec pour ENEDIS
Date prévue de début des travaux : 08 12 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 08 12 2025
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 3m
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
 Nom : BERTI Prénom : Lionel
 Dénomination : SGETAS Représenté par : SGETAS SAS
 Adresse Numéro : 4 Extension : 4 Nom de la voie : Rue Augustin ROUX - ZAC La LAUZIERE
13015 MARSEILLE
 Code postal 13015 Localité : MARSEILLE Pays : France
 Téléphone 06 69 42 71 24 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : FR
 Courriel : Lionel.berti@sgetas.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☒Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☒Schéma de signalisation ☒Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒Fait à : ... Le : 04 12 2025Nom : BERTI Prénom : Lionel Qualité : Responsable DICT Améti

SGETAS SAS
 4, Rue Augustin ROUX - ZAC La LAUZIERE
 13015 MARSEILLE
 Tel : 04 91 60 23 33 - Mail : contact@sgetas.fr
 Siret : 391 852 266 00033 - Naf : 4312B